



Besoin de renseignements Séparation de mon conjoint

Par **Lolas27**, le **11/10/2016** à **12:31**

Bonjour,

J'aurais besoin de renseignements car je ne sais pas du tout si ce droit est autorisé, je souhaiterais me séparer de mon compagnon, nous vivons actuellement à Lyon mais mes parents habitant dans l'Eure (27) je voudrais les rejoindre et m'installer là-bas, avec mon bébé de 3 mois; car je n'ai aucun proche ici, il y a donc une distance de 500 km qui va séparer mon enfant de son papa.

Ma question est la suivante : sachant que je veux la garde de mon bébé, ai-je le droit de partir vivre aussi loin ? Si le papa n'est pas d'accord que peut-il se passer ?

Merci de vos réponses
Bonne journée

Par **youris**, le **11/10/2016** à **13:21**

bonjour,

avez-vous pensé que le père veut peut-être aussi avoir la garde de votre enfant commun, la mère n'a pas plus de droits sur un enfant que le père.

en cas de désaccord, vous devez saisir le JAF.

Salutations.

Par **Tisuisse**, le **11/10/2016** à **13:26**

Bonjour Lolas27,

Vous faites mention de "conjoint" or, votre message laisse apparaître qu'il s'agit de votre compagnon donc, si vous n'êtes pas mariés, votre compagnon est votre concubin, jamais votre conjoint. J'ai rectifié en ce sens, merci de me dire si je me suis trompé, je rectifierai dans l'autre sens.

Le papa, comme dit précédemment, s'il a reconnu son enfant, a les mêmes droits que vous et

il peut très bien demander, et obtenir, la garde exclusive de votre enfant. Dans ce cas, vous devriez verser une pension alimentaire et payer les trajets pour que votre enfant puisse venir vous voir. A vous de saisir rapidement le JAF.

Par **Lolas27**, le **11/10/2016** à **13:58**

Tisuisse effectivement erreur de ma part, nous ne sommes pas mariés
Alors oui peut être que le papa à les mêmes droit que moi mais pour en avoir la garde encore faudrait il qu'il sache s'en occuper il ne donne ni le biberon ni le bain, n'a jamais fais aucune nuit et n'a jamais été chez le pédiatre
Et ne paie rien à son fils cest moi qui a tout les frais (entretiens pédiatre vêtements etc....)
donc je le vois mal en avoir la garde ...

Par **Tisuisse**, le **11/10/2016** à **14:32**

Ce sera au JAF de décider.
A-t-il reconnu l'enfant ? avant ou après sa naissance ?